

Appel à propositions d'actions pour le Plan Local Pour L'Insertion et l'Emploi de La Rochelle

Année 2012

ANNEXE 4

THEME 4 : Cahier des charges de l'accompagnement spécifique

**MISSION D'ACCOMPAGNATEUR SPECIFIQUE
DES PARCOURS EMPLOI DES PARTICIPANTS
ENGAGES DANS UN PARCOURS EMPLOI/PLIE**

OBJECTIFS DU PLIE

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le Conseil Général et l'Etat ont décidé de reconduire un Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées de l'emploi de l'agglomération rochelaise :

- Suivre 2 100 personnes sur 3 ans, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé, soit en moyenne 700 personnes par an, comprenant les reprises éventuelles de la précédente programmation.
- A l'issue de leur parcours dans le PLIE, 50% des participants minimum devront être en emploi ou en formation qualifiante.

OBJECTIFS ATTENDUS :

L'accompagnateur intervient en tant que référent de parcours. C'est lui qui coordonne et pilote le parcours d'insertion des participants.

L'accompagnement spécifique est organisé en s'appuyant sur les phases suivantes :

- Entretien d'accueil, diagnostic, évaluation et orientation,
- Identification des freins à l'emploi et recherche de solutions alternatives,
- Mobilisation des outils de droit commun et des outils spécifiques au PLIE,
- Participation régulière du bénéficiaire aux ateliers de recherche d'emploi,
- Entraînement aux techniques de recherche d'emploi (préparation à l'entretien, simulation d'entretien, lettre de motivation, préparation de CV),
- Suivi dans l'emploi.

L'entrée et la sortie du participant dans le PLIE sont validées par le Groupe d'Appui.

- Afin d'assurer un accompagnement de qualité, il est convenu qu'un équivalent temps plein d'accompagnateur puisse assurer le suivi de 90 participants par an.
- Objectifs d'accompagnement :
700 personnes en moyenne comprenant les reprises éventuelles de la précédente programmation, seront concernées par l'accompagnement.
- Objectifs de résultats :
La validation des sorties positives s'effectuera selon les critères définis par le Programme Opérationnel National du FSE qui fixe :
 - à 42%, le taux de sortie vers l'emploi durable à l'issue d'un parcours dans le PLIE,
 - à 8%, le taux d'accès à une solution qualifiante à l'issue d'un parcours dans le PLIE.

Le taux de sorties positives de 50% minimum sera ainsi calculé sur le total des sorties.

Les contrats de travail ou attestations signées par le nouveau salarié ou l'employeur devront être transmis à la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE.

PUBLICS VISES

- Demandeurs d'emploi de longue durée,
- Bénéficiaires du rSa,
- Jeunes sans qualification ou avec une qualification inopérante sur le marché du travail, ou ayant une situation sociale reconnue comme difficile par la Mission Locale ou Pôle emploi,
- Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.
- Toutes personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le public accueilli par le PLIE devra être :

- Majoritairement féminin,
- De faible niveau de qualification.

LES MOYENS HUMAINS

Le candidat présentera la fiche de poste et les compétences de la personne en charge de l'accompagnement. Il précisera ses qualités, ses fonctions et le temps qu'il souhaite consacrer à l'action au regard du nombre de participants à suivre pour un Equivalent Temps Plein (ETP).

MOYENS MATERIELS

Le candidat présentera les conditions matérielles de réalisation de l'action (local, équipement, fournitures, réseau, logistique informatique...).

Il est précisé que pour assurer l'accompagnement, le bénéficiaire sera en capacité de produire des actions individuelles et collectives. Il est recommandé que l'accompagnateur puisse disposer :

- d'une ligne téléphonique, fax, accès Internet ADSL.
- d'un ordinateur en permanence, afin de saisir et d'utiliser la base VieSION PLUS.

LIEU DE REALISATION

Les accompagnements se réaliseront par ordre de priorité sur les territoires suivants :

1. Les Zones Urbaines Sensibles de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
2. Le Centre ville de la Rochelle,
3. Les communes membres de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Le bénéficiaire se conformera aux procédures et outils mis en œuvre sur l'accompagnement dans le cadre du PLIE.

Il précisera en outre, les modalités expérimentales ou innovantes qu'il propose d'apporter tant sur les actions collectives, qu'individuelles.

MODALITES DE FINANCEMENT

Le Fonds Social Européen, axe 3, mesure 31, sous mesure 312 interviendra de préférence en additionnalité des financements publics sur les dépenses suivantes :

- Temps de travail lié à l'accompagnement des participants du PLIE,
- Temps de coordination,
- Dépenses de fonctionnement liées à l'action

La proposition précisera en quoi le FSE vient renforcer l'action en matière d'accès à l'emploi durable.

OBLIGATIONS LIEES AUX FONDS STRUCTURELS EUROPEENS (F.S.E)

Les bénéficiaires auront également à se conformer aux exigences FSE dans le cadre de la réalisation des différents types de contrôles et des obligations de publicité.

EXPERIENCES

Le candidat bénéficiaire précisera ses compétences et ses savoirs en matière :

- D'accompagnement professionnel vers et dans l'emploi,
- D'implication et de participation dans le réseau des acteurs institutionnels et sociaux locaux,
- D'engagement auprès des entreprises locales.

ELEMENTS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Les indicateurs de suivi et d'évaluation suivants seront à renseigner en concertation avec la SAG du PLIE, en s'appuyant sur le logiciel *VieSION PLUS*

- Nombre de personnes accompagnées (*par âge, sexe, critères d'entrée*),
- Nombre de rendez-vous,
- Nombre et nature des étapes de parcours mises en place,
- Durée moyenne du parcours,
- Nombre et nature des sorties positives validées,
- Nombre et nature des sorties sans emploi durable,
- Nombre de partenaires associés à l'accompagnement,
- Nombre d'actions différentes utilisées par le référent pour organiser les parcours,
- Autres critères d'évaluation à renseigner.

CRITERES DE SELECTION

Les moyens mis en œuvre	15%
Les modalités de fonctionnement	20%
Le coût de l'action	45%
L'expérience du candidat	20%

Contact / assistance technique
Association Maison de l'emploi - Cité des Métiers
Structure d'Animation et de Gestion du PLIE
Nathalie FAUCHER - 05 46 27 57 32
plielr@wanadoo.fr